



FICHE D'INSCRIPTION C.L.A.S. 2025-2026

SITE :



😊 ENFANT

NOM :

PRENOM : **SEXÉ :** FEMININ MASCULIN

DATE DE NAISSANCE :

ENSEIGNANT(E) : **CLASSE/SECTION :**

FRATRIE (Nom/Prénom) :

ASSIDUITE AU CLAS LUNDI MARDI JEUDI VENDREDI

ORIENTATION AUX ATELIERS DU CLAS

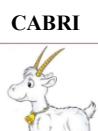
Enfant/Jeune Parents Enseignant Autre :

⚠ INTOLERANCES ALIMENTAIRES



CRUSTACEES





Précisez.....

AUTRES

PIECES COMPLEMENTAIRES OBLIGATOIRES

- Copie du carnet de santé Cahier de brouillon
 Attestation d'assurance civile Trousse

⚠ PERSONNE A PREVENIR EN CAS D'URGENCE (autre que les parents)

Nom et prénom :

Adresse

📞 ou **📞**

😊 PARENTS	<input type="checkbox"/> MERE	<input type="checkbox"/> TUTRICE	<input type="checkbox"/> PERE	<input type="checkbox"/> TUTEUR
NOM / Prénom				
Situation familiale				
Autorité parentale	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
Adresse				
Profession				
Employeur				
Téléphone portable				
Téléphone professionnel				
E-mail				
N° Sécurité sociale				
N° allocataire				



LES AUTORISATIONS PARENTALES

Je soussigné(e) : ,
père, mère, tuteur, responsable légal de/s l'enfant/s :

- Déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche.
- Autorise à m'informer des évènements ou activités du S.E.S.A.M.E. : par SMS par mail
- Avoir pris connaissance du Règlement intérieur du CLAS et déclare le respecter.
- Autorise mon/mes enfant/s à participer aux ateliers du CLAS.
- Autorise mon/mes enfant/s à participer aux sorties pédestres et/ou en bus.
- Autorise mon/mes enfant/s à consommer des gâteaux « faits- maison ».
- Autorise l'équipe pédagogique de l'association Structure d'Etudes Scolaires, d'Activités et de Manifestations Eclectiques (S.E.S.A.M.E.) à photographier et/ou filmer et à utiliser les images où apparaît mes enfants pour parution dans les brochures ou toute autre publication.
- Autorise le Responsable du site à faire soigner mon/mes enfant/s et à faire pratiquer les interventions d'urgence éventuellement sous anesthésie générale suivant les prescriptions du médecin :
- Nom du médecin traitant (facultatif) :
- Autorise M. ou Mme en qualité de :
..... en qualité de :
- à reprendre mon/mes enfant/s à la sortie des ateliers du CLAS (**sur présentation d'1 pièce d'identité**).
- Autorise mon/mes enfant/s à repartir ensemble après les ateliers du CLAS à 18h00.

Signature des parents

BULLETIN D'ADHESION 2024-2025

Mr

Mme

Nom et prénom : **Sexe :** F M

déclare solliciter mon adhésion à l'association Structure d'Etudes Scolaires, d'Activités et de Manifestations Eclectiques (S.E.S.A.M.E.) pour l'année 2025-2026.

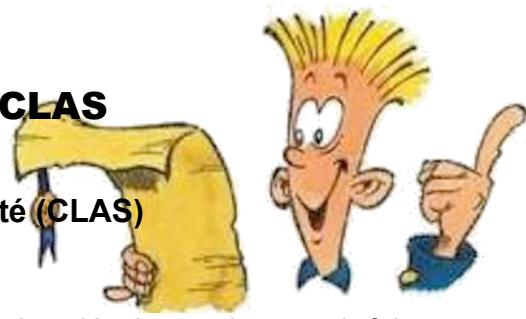
ADHESION		REGLEMENT	
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> Virement	<input type="checkbox"/> CB
ENFANT : 50 euros	FAMILLE : 80 euros	<input type="checkbox"/> Chèque N° : Banque :	

Fait à , le
Signature



Important

REGLEMENT INTERIEUR DU CLAS



ARTICLE 1 – Le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS)

L'aide individualisée apportée aux enfants et aux jeunes consiste à :

- apporter une aide méthodologique pour faciliter l'acquisition des savoirs, développer les savoir-faire et mieux organiser le travail scolaire,
- un accompagnement dans une discipline bien identifiée pour éviter ou rattraper un retard (principalement en français, en mathématiques et/ou en langues vivantes) en particulier pour les jeunes des collèges.

Les actions proposées ne sauraient se limiter à la seule aide aux devoirs ou au travail personnel. L'amélioration de la réussite scolaire passe également par la mise en œuvre d'activités culturelles, artistiques, scientifiques, sportives et de loisirs qui, donnent du sens aux apprentissages, stimulent le désir de renforcer certains savoirs, savoir-faire et savoir être et d'acquérir des compétences nouvelles.

ARTICLE 2 – Le règlement de la participation mensuelle

L'adhésion est **obligatoire** et la participation mensuelle est de **25.00 euros** doit être réglée par anticipation de chaque mois pour permettre à l'association d'assurer la logistique des séances de travail. Pour conserver sa place, la participation du mois devra se faire au risque d'une radiation définitive en cas d'absence de l'enfant à moins que l'absence tout au long du mois soit justifiée par un certificat médical.

ARTICLE 3 – Les horaires du CLAS

A la sortie des classes, l'enfant ne doit pas quitter l'enceinte de l'établissement. Il est pris en charge par l'intervenant jusqu'à 18h00. Une pause de 15 à 20 minutes est accordée avant la reprise de l'aide aux devoirs.

ARTICLE 4 – Les retards

A 18h00, tous les enfants ainsi que l'équipe d'encadrement doivent avoir quitté l'enceinte de l'établissement. En cas de non-respect de ces horaires, une pénalité est appliquée de **20 euros par 15 minutes entamés** et les pénalités seront réclamées à la fin de chaque mois. En cas de non-régularisation des sommes dues, l'enfant ne sera plus accueilli aux séances de travail jusqu'à régularisation de la situation.

ARTICLE 5 – Absence de l'intervenant

En cas d'absence collective, une communication sera assurée préalablement aux enfants pour permettre l'organisation des parents car les séances de travail ne se substituent pas à une garderie.

En cas d'absence de l'intervenant référent, l'enfant est pris en charge et intégré à un autre groupe jusqu'à 18h00.

ARTICLE 6 – Absence de l'enfant

En cas d'absence de l'enfant, il est nécessaire de prévenir l'intervenant ou le responsable du site pour le bon déroulement de la séance de travail.

ARTICLE 7 – Disciplines

En cas de non-respect des règles, l'intervenant se réserve le droit d'appliquer la sanction selon l'acte commis. Les sanctions seront de l'ordre de :

- un avertissement qui devra être signé par les parents,
- la convocation du parent à un entretien accompagné de l'enfant,
- l'expulsion temporaire ou définitive des séances de travail.



Les parents

(Nom et prénom)

Signature « mention lu et approuvé »

Pour le S.E.S.A.M.E.

(Nom et qualité du signataire)

Signature et cachet



PARENTS - CONTRAT D'ENGAGEMENT

*Nous soussignés.....
responsable de l'enfant :*

Nous engageons à contribuer à la réussite scolaire et à l'épanouissement de nos enfants en :

- ➡ Respectant le règlement intérieur du CLAS établi par le S.E.S.A.M.E.,
- ➡ Contrôlant régulièrement le travail scolaire en particulier les leçons,
- ➡ Assistant aux réunions d'informations et de concertations,
- ➡ Participant aux activités ludiques et éducatives communes,
- ➡ Fournissant les relevés de notes.



CONTRAT D'OBJECTIFS

Chers Parents,

Dans le cadre du projet intitulé « Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité », Le S.E.S.A.M.E. s'engage à mettre en place :

- ➡ *La logistique, Les outils, La méthode, Le personnel*



Afin d'offrir à vos enfants tous les moyens nécessaires pour contribuer à son épanouissement et lutter contre l'échec scolaire, nous nous engageons à fournir une prestation de qualité avec du personnel diplômé, motivé et dynamique.

Notre action s'inscrit dans une démarche visant à accompagner l'enfant dans sa scolarité en lui apportant méthodologie, organisation, régularité, motivation, afin de lui permettre de se dépasser, de se réaliser et de s'épanouir durant sa scolarité.

Notre intervention complète celle des enseignants mais ne se substitue pas. Nous nous voulons facilitateur de communication entre la famille et l'équipe pédagogique.

La réussite de nos objectifs dépend de l'investissement de : l'enfant, des enseignants, des accompagnateurs scolaires, et surtout de la famille.

Œuvrer pour la réussite scolaire de l'enfant est un travail d'équipe, dont le pilier est la famille.

C'est pour cela, que durant cette année scolaire, nous vous demandons d'être notre partenaire privilégié pour réussir ensemble à soutenir et protéger ce que nous avons de plus chers en commun :

 **Vos enfants.**